



*FEDERATION
FRANCAISE
DE
BALL TRAP*

SANGLIER COURANT

Edition 2006

REGLEMENT SANGLIER COURANT

1 GENERALITES.

Le Sanglier Courant est une discipline qui se tire à **balles**.

Le stand doit être prévu pour qu'aucun projectile ne puisse sortir de son enceinte:

- Une butte de tir et des protections latérales constituées de préférence en terre seront érigées.
- Des paires balles seront installés pour éviter que tout projectile tiré malencontreusement en hauteur ne puisse sortir de l'enceinte du stand.
- Le pas de tir sera équipé d'une fenêtre de tir, délimitant la zone de tir en hauteur et en largeur, empêchant le tireur de diriger son arme en dehors.
- Le mécanisme de ciblerie sera également protégé de tout impact de projectile.

Voir les schémas en annexe.

2 STAND DE TIR.

Ce stand devra être homologué par les Fédérations nationales pour l'organisation des compétitions nationales.

2.1 PAS DE TIR.

Le stand comportera un pas de tir situés dans l'axe du terrain, perpendiculairement et au milieu de la trajectoire du porte cible à une distance de:

- 30 à 50 mètres

Il sera si possible constitué d'une cabane en dur (moellons pleins ou murs blindés) revêtue à l'intérieur d'un matériau anti-ricoché et insonore d'au moins 8 mètres par 3. (Voir croquis).

La partie avant de la cabane est percée d'une fenêtre horizontale dont le positionnement dépend de la conformation du terrain constituant le stand lui-même.

Cette fenêtre, d'une hauteur et d'une largeur appropriée pour délimiter la zone de tir, sera entièrement bordée de madriers en bois susceptibles d'éviter tout ricochet dû à la maladresse d'un tireur.

Elle devra permettre au tireur de voir le déplacement de la cible mobile et de tirer celle-ci en position debout.

2.2 MACHINERIE.

La machinerie est constituée d'un mécanisme permettant au chariot porte cibles de se déplacer au minimum alternativement de gauche à droite et de droite à gauche. Elle sera équipée d'un système de basculement afin de permuter la cible droite avec la gauche et vice et versa dans une zone invisible du pas de tir. Elle sera à vitesse réglable avec un dispositif de blocage du tableau de commande à la vitesse choisie. Elle sera également équipée d'une commande sécurisée stoppant la cible au point milieu ou d'un dispositif automatique ramenant les cibles dans la zone du pas de tir. La distance de déplacement de la cible est de 10 mètres au minimum, visibles dans les deux sens. Elle pourra être équipée d'un système vidéo permettant de visualiser les impacts et d'un dispositif type ramène cibles.

2.3 DISPOSITIF DE LANCEMENT.

La commande sera manuelle (pulleur).

2.4 CIBLES.

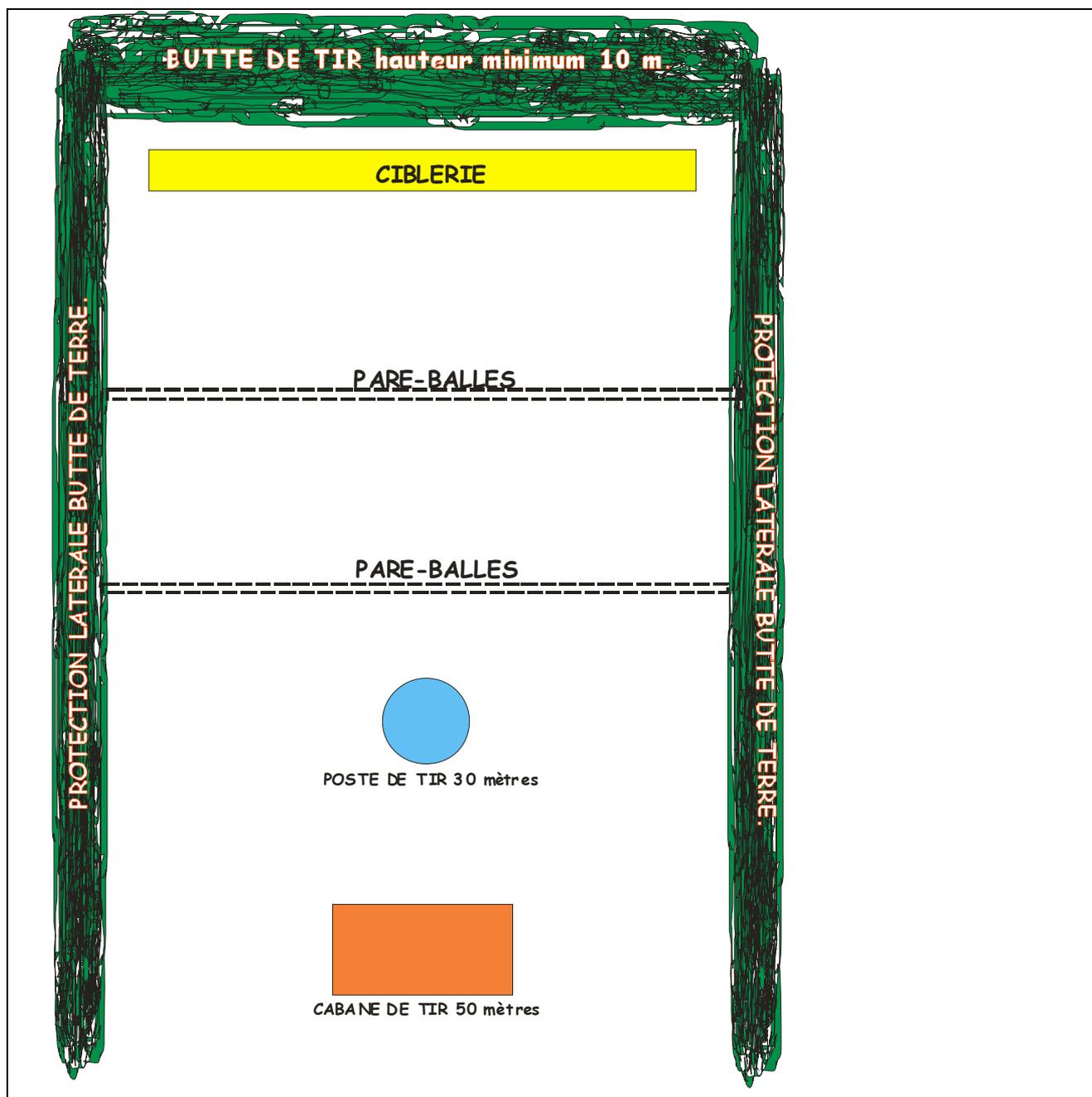
Les cibles en papier représenteront un sanglier sur laquelle des zones seront définies et quantifiées afin d'attribuer un nombre de points à chaque tir. Elles seront uniquement du modèle FFBT.

2.5 OBSTACLES.

Des obstacles déplaçables peuvent être prévus sous la forme de poteaux amovibles simulant des arbres. Ces obstacles seront disposés sur le stand au gré des organisateurs afin de simuler le tir en forêt.

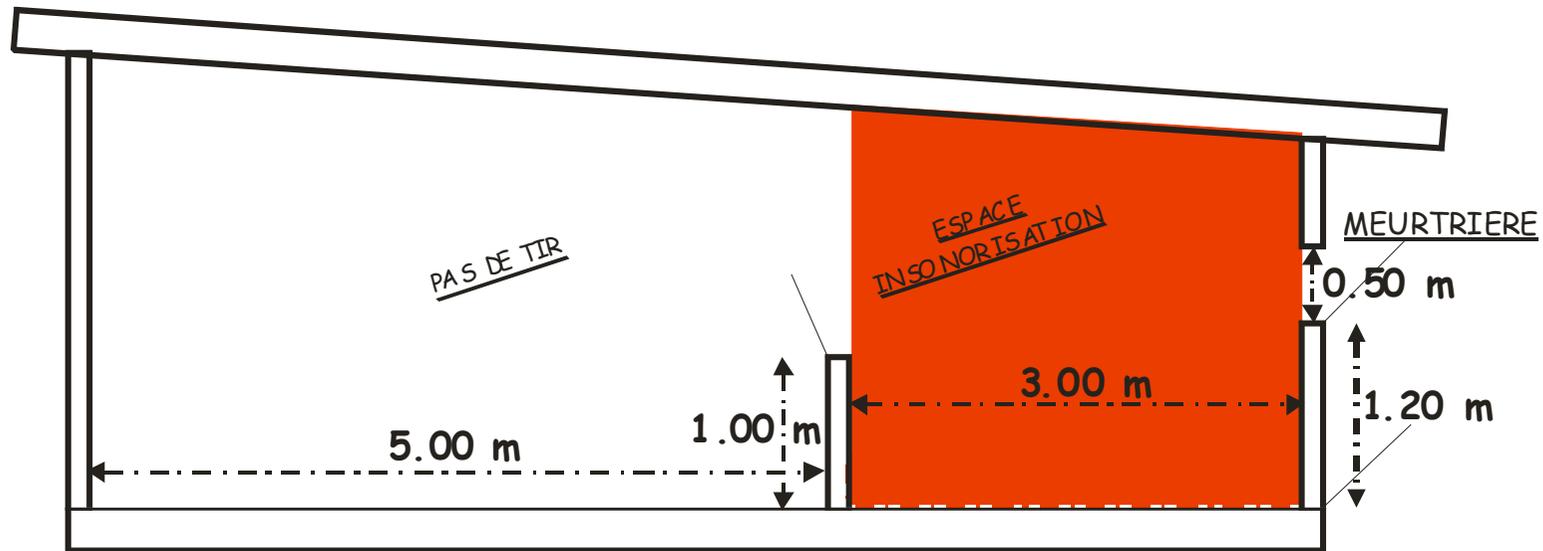
12 ANNEXES

12.1 SCHEMA D'INSTALLATION (EXEMPLES).



12.2 POSTE DE TIR 50 METRES (EXEMPLE).

POSTE DE TIR 50 METRES
COUPE



Cabanne en dur insonorisée de 8 mètres x 3 mètres

Partie avant percée d'une meurtrière de 0.50 mètres x 3 mètres entièrement bordée de madriers en
baïs pour éviter les ricochets

Espace insonorisation (en rouge) séparé du pas de tir par un muret de 1 mètre

12.3 CIBLERIE (EXEMPLE).

